

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné le règlement RCA25-08-2 sur le Code de vie des bibliothèques de l'arrondissement Saint-Laurent, a été adopté le 5 août 2025.

Avis est donné que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,
Le 6 août 2025

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement